Considérant la démission de Mme Véronique GARDETTE, suppléante, de tous ses mandats électifs ;

Considérant que le Président de Roannais Agglomération doit proposer une personne pour remplacer Mme GARDETTE ;

Considérant qu'il convient donc d'élire un autre représentant suppléant pour la remplacer ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 74 voix pour, 0 contre et 4 abstentions :

- accepte de ne pas procéder au scrutin secret :
- élit Nicolas Chargueros en tant que membre suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais et acte le tableau ci-dessous :

Titulaires (6)	Suppléants (6)
Yves NICOLIN	Romain BOST
Jean-Yves BOIRE	Yves CHAMBOST
Daniel FRECHET	Nicolas CHARGUEROS
Eric PEYRON	Jean-Paul DESCOMBES
Jacques TRONCY	Christine ARANEO
David DOZANCE	Martine ROFFAT

22. Enquête, fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective) - Marché avec la société SULO France

Jean-Yves Boire présente le marché avec la société SULO France pour l'enquête, fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers.

Vu les articles L2124-1, L2124-2 et R2124-1, R2124-2 du Code de la commande publique relatif aux marchés passés en procédure d'appel d'offres ouvert européen ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Déchets ménagers » ;

Considérant que, depuis 2018, Roannais Agglomération a initié une étude d'optimisation de son service public de collecte des déchets ménagers, ainsi que de ses modalités de financement ;

Considérant, qu'à l'issue de la première phase de cette étude, Roannais Agglomération a décidé de modifier l'organisation de collecte et de financement de son service ;

Considérant que ce nouveau dispositif est caractérisé par :

- le lancement de la collecte des emballages et journaux en porte-à-porte, par le biais de bacs jaunes, en multi-matériaux (aujourd'hui, ces flux sont collectés en apport volontaire par colonnes de tri aériennes ou enterrées);
- la mise en place d'une tarification incitative : TEOMI et Redevance Spéciale ;

Considérant qu'une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée, le 18 juin 2021, sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires, pour la réalisation d'une enquête de dotation, la fourniture et la distribution des bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, sur le territoire de Roannais Agglomération ;

Considérant que ce marché comporte deux phases pouvant être successives ou simultanées :

Phase n°1 : Réalisation de l'Enquête de conteneurisation ;

Phase n°2 : Fourniture et gestion des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et pour la collecte des emballages/journaux ;

Considérant que trois sociétés ont remis des offres, correspondant au global à six offres, dont une irrégulière ;

Considérant, qu'au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 18 octobre 2021 a attribué le marché à la société SULO France ;

Christine Aranéo demande si le but de l'enquête est de déterminer la quantité de bacs. Jean-Yves Boire répond que le but de cette enquête est de dimensionner les besoins de chaque ménage, qu'il y aura des bacs de différentes dimensions, mais aussi d'organiser la répartition des bacs. « On ira le plus possible vers du porte à porte mais il y